

INFORMATIONS SUR L'EXAMEN D'ÉQUIVALENCE À L'INTENTION DES FUTURS CANDIDATS

Ce document contient de l'information sur la raison d'être de l'examen et sur ce en quoi il consiste.

CRHA

Ordre des conseillers
en ressources
humaines agréés

TABLE DES MATIÈRES

1. OBJECTIF ET MODALITÉS DE L'EXAMEN	3
Objectif de l'examen	3
Modalités et contenu de l'évaluation	3
Le cycle d'intervention	4
Format et langue de l'examen	5
Méthodes de correction et note de passage	5
En bref.....	5
2. PRÉPARATION À L'EXAMEN	6
Outils de préparation à l'examen.....	6
Préparation	6
3. DOCUMENTS DE SUPPORT À LA PRÉPARATION.....	8
4. PLAGIAT ET CONFIDENTIALITÉ	10
5. SUIVI APRÈS LA PASSATION DE L'EXAMEN.....	11
Obtention des résultats.....	11
En cas de réussite.....	11
En cas d'échec	11
6. FOIRE AUX QUESTIONS.....	12

1 OBJECTIF ET MODALITÉS DE L'EXAMEN

OBJECTIF DE L'EXAMEN

L'examen d'équivalence s'inscrit dans la mission de protection du public de l'Ordre en permettant de valider que les candidats au titre de CRHA ou CRIA maîtrisent les compétences essentielles à l'exercice de la profession aux fins d'admission au tableau de l'Ordre.

Cette évaluation est un outil utilisé dans le processus d'admission par équivalence et vise à s'assurer que les candidats détiennent des compétences équivalentes à celles des diplômés des programmes de baccalauréat permettant un accès direct au titre de CRHA ou CRIA.

Cette démarche d'évaluation s'inscrit dans les modalités prévues au [Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec](#).

MODALITÉS ET CONTENU DE L'ÉVALUATION

La durée de l'examen est de quatre heures. L'examen comporte quatre études de cas, comprenant chacune dix questions à développement et quatre questions à choix multiple ou à réponse courte, pour un total de 56 questions.

Les études de cas, qui s'apparentent à des situations de travail réelles, permettent de mesurer les compétences du candidat à **établir un diagnostic de la situation exposée, à concevoir l'intervention à privilégier et enfin à planifier et mettre en œuvre cette même intervention**. Les questions à choix multiple permettent de mesurer des connaissances théoriques à la base de la pratique professionnelle des CRHA | CRIA.

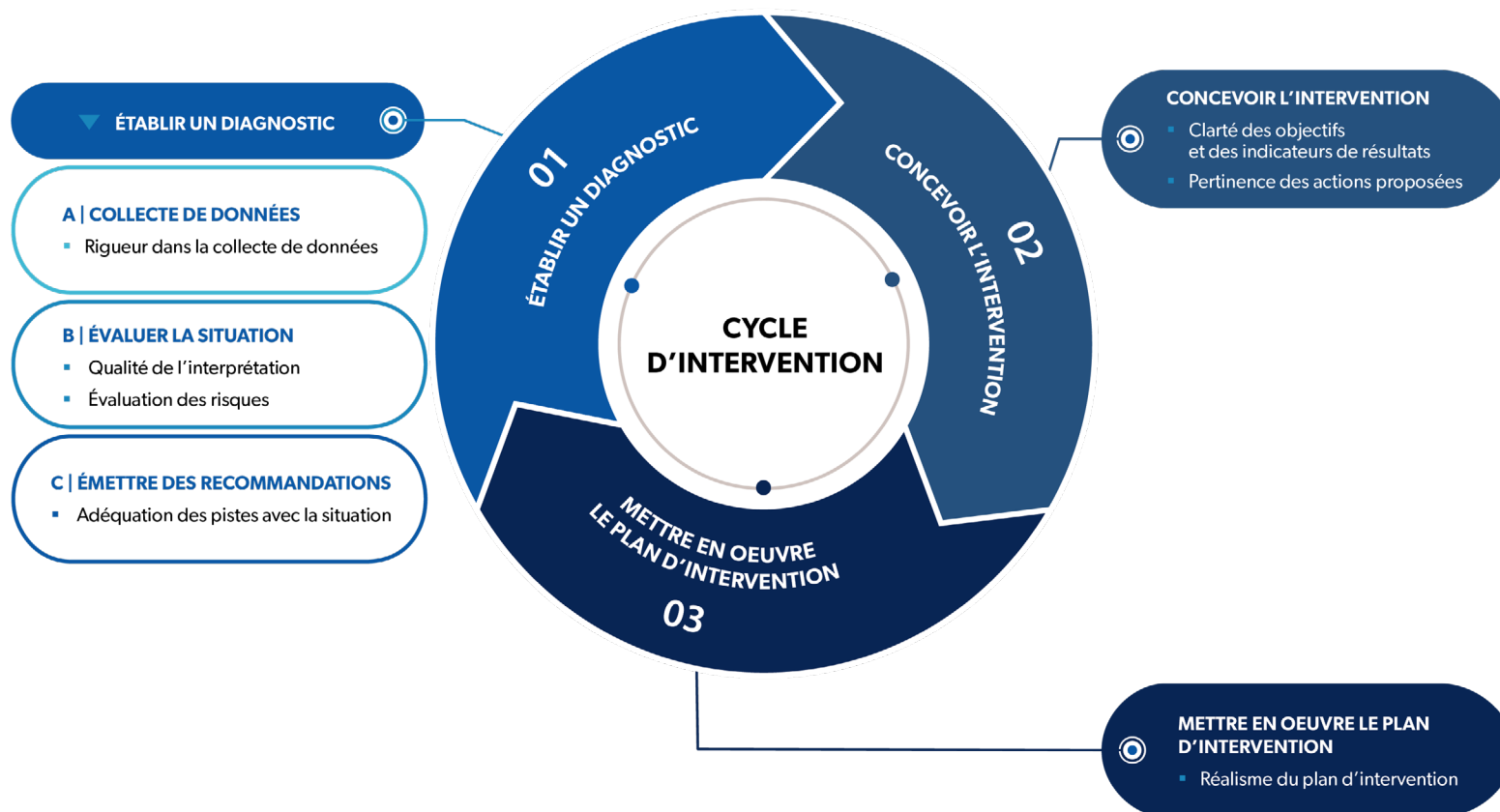
L'ensemble des questions porte sur les domaines professionnels présentés dans le [Guide des compétences des CRHA et CRIA](#), à savoir :

SANTÉ ET RELATIONS ORGANISATIONNELLES	GESTION INTÉGRÉE DU TALENT	ÉVOLUTION STRATÉGIQUE DE L'ORGANISATION
 Santé, sécurité et mieux-être	 Dotation	 Développement organisationnel
 Relations du travail	 Rémunération globale	 Innovation
 Travailler ensemble	 Développement des compétences et relève	 Technologies

LE CYCLE D'INTERVENTION

Pour mesurer les compétences des candidats, l'Ordre utilise le cycle d'intervention comme méthodologie pour aborder une problématique en RH | RI. Le cycle d'intervention comprend donc toutes les étapes qu'un professionnel en ressources humaines ou en relations industrielles va suivre pour analyser une situation et la résoudre.

Pour chacune des étapes du cycle d'intervention, il y a des actions à poser (ex. : collecter l'information nécessaire pour cerner le besoin, évaluer la situation, émettre des recommandations, etc.). Chaque action correspond à un critère d'évaluation. La grille d'évaluation est donc calquée sur le cycle d'intervention.



FORMAT ET LANGUE DE L'EXAMEN

L'examen a lieu deux fois par année, soit une fois au printemps et une fois à l'automne. Il s'effectue en ligne via une plateforme, en mode synchrone, soit à la même date et heure pour tous les candidats. La durée de réalisation est de quatre heures. Il est offert en français et en anglais, au choix du candidat lors de la demande d'admission.

À NOTER!

L'examen est à livre ouvert et **seuls les ouvrages (documents) papier sont permis.**

Les candidats peuvent consulter les ouvrages de référence proposés par l'Ordre, les outils d'aide à la préparation à l'examen, des notes manuscrites et un dictionnaire de langue. Ils ne doivent en aucun cas faire des recherches ou naviguer sur Internet. De plus, il est interdit de consulter des ressources électroniques (PDF, livre électronique, etc.).

Tout accès à du matériel non autorisé durant l'examen sera détecté et pourrait mener à des sanctions allant jusqu'à l'annulation de l'examen.

MÉTHODES DE CORRECTION ET NOTE DE PASSAGE

Les questions à développement sont directement reliées aux critères énoncés dans la grille et les réponses seront évaluées selon les quatre cotes suivantes :

EXEMPLAIRE (A) 	COMPÉTENT (B) 	EN DÉVELOPPEMENT (C) 	INSATISFAISANT (D) 
--	---	---	--

L'attribution de la cote **A** ou **B** signifie que le candidat a **réussi la question.**

L'attribution de la cote **C** ou **D** signifie que la réponse fournie est considérée comme se situant sous le seuil attendu d'un professionnel CRHA | CRIA et que le candidat a donc **échoué à la question.**

Les questions à développement comptent pour 75 % de l'examen. Pour réussir l'examen, il importe donc de répondre à un maximum de ces questions à développement de manière compétente ou exemplaire.

Les questions à choix multiple comptent pour leur part pour 25 % de l'examen. Elles ont toutes la même valeur relative et une seule bonne réponse est présente dans les quatre choix de réponses. La correction de ces questions est donc automatisée.

La note de passage pour l'ensemble de l'examen est fixée à 60 %.

EN BREF



TYPE D'EXAMEN

Questions à développement
(pondération de 75 %)

Questions à choix multiple
ou à réponse courte
(pondération de 25 %)



NOTE DE PASSAGE

60 %



MODE DE PASSATION

Plateforme en ligne, mode synchrone



DURÉE DE L'EXAMEN

4 heures, de 9 h à 13 h



LANGUE DE PASSATION

Français ou anglais

2 PRÉPARATION À L'EXAMEN

OUTILS DE PRÉPARATION À L'EXAMEN

Lorsque vous serez inscrit à l'examen, vous aurez accès à la plateforme d'outils en ligne qui comprend notamment le document « Aide à la préparation de l'examen d'équivalence », lequel contient toutes les informations nécessaires à la préparation de l'examen. Vous y trouverez, entre autres, la grille d'évaluation qui sert à la correction des questions à développement.

Seront également accessibles d'autres outils, tels que :

- Des études de cas de pratique ;
- Une capsule pour acquérir des stratégies efficaces pour vous préparer à l'examen ;
- Un glossaire rassemblant le vocabulaire employé dans l'exercice de la profession de CRHA | CRIA ;
- Une liste exhaustive d'hyperliens vers les lois du travail.

De plus, l'Ordre propose aux candidats inscrits à l'examen deux séances de préparation dans les 4 à 8 semaines précédant l'examen.

PRÉPARATION

Pour bien vous préparer à l'examen, il est essentiel de vous familiariser avec le [Guide des compétences des CRHA et CRIA](#), le cycle d'intervention en RH | RI et la grille d'évaluation qui sera utilisée lors de la correction de l'examen.

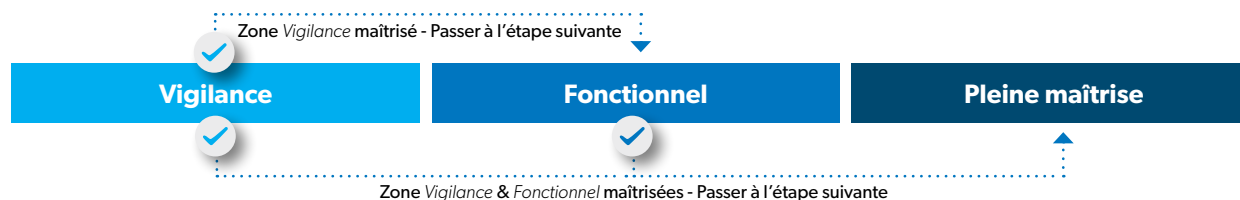
LE GUIDE DES COMPÉTENCES DES CRHA ET CRIA

L'examen d'équivalence valide si vous détenez les compétences relevant des neuf domaines professionnels énoncés dans le Guide des compétences des CRHA et CRIA, et ce, pour les trois premières zones soit *Vigilance*, *Fonctionnel* et *Pleine Maîtrise*.

Tableau 1 – Les neuf domaines professionnels des compétences des CRHA et CRIA

DOMAINES PROFESSIONNELS	REGROUPEMENTS PAR FAMILLE
Santé, sécurité et mieux-être	SANTÉ ET RELATIONS ORGANISATIONNELLES
Relations du travail	
Travailler ensemble	
Dotation	GESTION INTÉGRÉE DU TALENT
Rémunération globale	
Développement des compétences et relève	
Développement organisationnel	ÉVOLUTION STRATÉGIQUE DE L'ORGANISATION
Innovation	
Technologies	

Le Guide des compétences s'appuie sur le principe que les deux premières zones, *Vigilance* et *Fonctionnel*, doivent être maîtrisés pour passer à la *Pleine Maîtrise*. Cette troisième zone fait référence au processus de *diagnostic, conception de l'intervention, plan d'action* qui est au cœur de l'évaluation faite dans le cadre de l'examen.



Ainsi, la zone de *Vigilance* de chacun des neuf domaines fait référence à tous les éléments de connaissance qu'un CRHA | CRIA devrait en principe posséder. Vous constaterez que les termes *lois, politiques publiques en vigueur et bonnes pratiques* reviennent pour chaque domaine. Dans les deux zones suivantes, les types d'activités se complexifient ; par exemple, de connaître et promouvoir au premier niveau, on passe à *analyser et comprendre, évaluer les risques, proposer des actions correctives*, etc.

AUTO-ÉVALUATION

Consulter le [Guide des compétences des CRHA et CRIA](#) devrait être votre premier exercice d'auto-évaluation pour orienter votre stratégie de préparation. En consultant le descriptif de chacun des domaines professionnels, posez-vous les questions suivantes :

1. Est-ce que je connais la majorité des lois, des politiques publiques et des bonnes pratiques dans ce domaine ? Si votre réponse est oui, continuez votre auto-évaluation. Si votre réponse est non, planifiez du temps et des activités de révision (notamment de lecture) sur ces éléments.
2. Suis-je en mesure d'analyser une situation problématique, d'en comprendre les enjeux pour en évaluer les risques et de proposer des actions correctives ? Si votre réponse est oui, continuez votre auto-évaluation. Si votre réponse est non, planifiez du temps et, dans ce cas, des activités de révision qui vont plus loin que des lectures. Par exemple, réalisez une étude de cas qui se trouve en fin de chapitre d'un ouvrage de référence et échangez sur ce sujet avec un collègue ou un contact qui évolue dans ce domaine spécifique.

LA GRILLE D'ÉVALUATION

Il est essentiel de consulter la grille d'évaluation pour vous préparer adéquatement à l'examen. La grille, disponible sur la plateforme d'outils en ligne, spécifie les critères d'évaluation et vous indique à travers quelles lunettes vos réponses à développement seront analysées. Servez-vous de cet outil pour structurer vos réponses !

**POUR CONSULTER
LE GUIDE DES COMPÉTENCES
DES CRHA ET CRIA, CLIQUEZ ICI.**



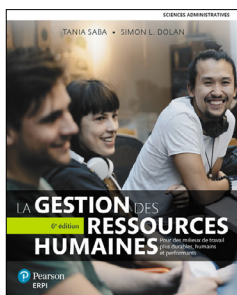
3 DOCUMENTS DE SUPPORT À LA PRÉPARATION

Différentes sources documentaires sont disponibles pour vous aider à vous préparer en vue de l'examen. **Aucune de ces sources ne prédomine, puisque vous devez ajuster vos stratégies de révision à partir des constats qui émergent de votre auto-évaluation.** Toutefois, la consultation d'un des ouvrages de référence général et des guides produits par l'Ordre est recommandée.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Deux ouvrages de référence sont considérés comme généraux. Nous vous conseillons de vous procurer l'un de ces deux ouvrages pour votre préparation, et non les deux, puisqu'ils sont considérés comme équivalents.

Chacun des chapitres de ces ouvrages aborde un domaine professionnel évalué dans l'examen. La consultation d'un de ces ouvrages pourrait s'avérer une révision suffisante pour les personnes qui sont en *Pleine Maîtrise* des neuf domaines professionnels (à l'exception de la prévention du harcèlement).



La gestion des ressources humaines : tendances, enjeux et pratiques actuelles

6^e édition

Tania Saba et Simon L. Dolan

ISBN : 9782761395601



Relever les défis de la gestion des ressources humaines

6^e édition

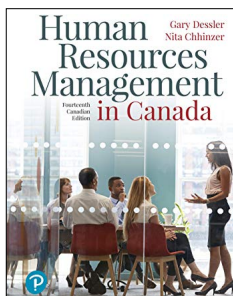
Sylvie St-Onge, Sylvie Guerrero, Victor Haines
et Julie Dextras-Gauthier

ISBN : 9782765075967

OUVRAGES GÉNÉRAUX (EN ANGLAIS)

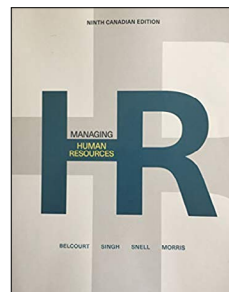
NOTE IMPORTANTE :

Contrairement aux ouvrages de référence francophones proposés, les ouvrages de référence anglophones ne prennent pas toujours en compte les lois québécoises du travail. Pour cette raison, **l'Ordre encourage les candidats qui choisissent la version anglaise de l'examen à consulter le *Guide sur la législation applicable au Québec en droit du travail* produit par l'Ordre** et, au besoin, à se procurer un des deux ouvrages généraux en français mentionnés plus haut.

[Human Resources Management in Canada](#)14^e édition

Gary Dessler et Nita Chhinzler

ISBN : 9780134882758

[Managing Human Resources](#)9^e éditionMonica Belcourt, George W. Bohlander,
Scott Snell et Shad Morris

ISBN : 9780176798055

4 PLAGIAT ET CONFIDENTIALITÉ

Tout au long du processus de demande d'admission ou d'évaluation, la tricherie et le plagiat sont considérés comme des formes d'inconduite et ne sont pas autorisés. Toute personne prise à tricher ou à aider les autres à tricher peut se voir refuser l'accès au titre de CRHA | CRIA.

Afin d'assurer l'intégrité du processus de sélection et de l'évaluation, le contenu et les questions de l'examen doivent demeurer confidentiels. Vous devez compléter l'évaluation par vous-même et sans l'aide d'autres personnes. Vous ne devez parler à personne du contenu de l'examen, y compris aux autres candidats, et vous ne devez divulguer aucune question. Toute violation de la confidentialité pourrait compromettre votre inscription au tableau de l'Ordre.

EN CAS DE NON-RESPECT DES RÈGLEMENTS, LES SANCTIONS ET CONSÉQUENCES SUIVANTES PEUVENT ÊTRE IMPOSÉES :

- Avertissement;
- Examen irrecevable;
- Reprise de l'examen (les frais de réinscription sont assumés par le candidat);
- Attribution de la mention « Échec » à l'examen;
- Imposition d'un délai, déterminée par le comité exécutif, avant de pouvoir repasser l'examen;
- Expulsion temporaire ou définitive du processus d'admission, en cas de récidive.

Les règles relatives à la passation de l'examen d'équivalence en ligne sont disponibles pour les candidats sur la plateforme d'outils en ligne.

5 SUIVI APRÈS LA PASSATION DE L'EXAMEN

OBTENTION DES RÉSULTATS

Les résultats sont communiqués dans les 8 à 10 semaines suivant la passation de l'examen. Un courriel vous sera envoyé pour vous aviser que vos résultats sont disponibles dans votre dossier en ligne. Ainsi, pour accéder à votre dossier, il est important que vous utilisiez la même adresse courriel que celle utilisée pour les communications liées à l'examen.

EN CAS DE RÉUSSITE

Si vous réussissez l'examen, vous pourrez faire votre demande de permis directement dans votre dossier en ligne une fois que vous aurez reçu votre résultat.

Pour ce faire, vous devrez adhérer au programme obligatoire d'assurance responsabilité professionnelle. Il vous faudra également acquitter les contributions à l'Office des professions du Québec et au Conseil interprofessionnel du Québec, ainsi que la cotisation à l'Ordre (au prorata des mois restants jusqu'au 31 mars). Lorsque ces frais auront été payés, votre dossier sera soumis pour approbation finale au comité exécutif. Il s'agit de la dernière étape avant que vous puissiez porter fièrement le titre de CRHA ou de CRIA.

EN CAS D'ÉCHEC

Si vous échouez à l'examen, votre profil de rendement indiquant le résultat obtenu sera disponible dans votre dossier. Vous pourrez ainsi repérer vos faiblesses et tenter d'y remédier en cas de reprise de l'examen. Deux possibilités s'offrent à vous :

- Faire une demande de révision de votre copie d'examen;
- Vous réinscrire à l'examen à partir de votre dossier en ligne. Vous devrez payer les frais d'inscription pour cette nouvelle tentative.

IMPORTANT :

Notez que vous avez trois ans, suivant l'acceptation de votre dossier par le comité des équivalences, pour réussir votre examen. Communiquez avec l'équipe des admissions pour connaître votre date limite d'admissibilité à l'examen.

De plus, selon le résultat obtenu, certains candidats sont éligibles à l'émission d'une prescription de formation. Le cas échéant, le comité des équivalences procéderait à une évaluation approfondie de votre dossier d'admission et de vos résultats à l'examen d'équivalence. Après analyse, il pourrait vous accorder une équivalence conditionnellement à la réalisation d'une formation complémentaire (prescription). Par exemple, nous pourrions vous prescrire la réussite d'un cours universitaire de trois crédits dans un des domaines professionnels de compétences des CRHA | CRIA dans un délai déterminé. Ensuite, à la réception d'une preuve de réussite de votre prescription, vous pourriez accéder au titre de CRHA | CRIA sans avoir à repasser l'examen d'équivalence.

6 FOIRE AUX QUESTIONS

Combien d'heures d'étude devrais-je faire en préparation à l'examen ?

Le nombre d'heures nécessaires à la préparation de l'examen varie grandement d'un candidat à l'autre, ce qui peut s'expliquer par différents facteurs. Cependant, selon nos statistiques, les candidats à l'examen étudient en moyenne entre 50 et 70 heures.

Existe-t-il des cours ou des formations de préparation ?

L'Ordre propose aux candidats inscrits à l'examen deux séances de préparation dans les 4 à 8 semaines précédant l'examen. Toutefois, l'Ordre n'offre pas de cours d'appoint ou de formation théorique sur les ressources humaines ou les relations industrielles en vue de l'examen.

Est-ce qu'il y a des pénalités pour les fautes d'orthographe ?

Non, nous ne tenons pas compte des fautes d'orthographe. Toutefois, nous vous recommandons des phrases brèves et concises.

Quelles sont les exigences technologiques et les configurations requises pour la passation de l'examen en ligne ?

L'ordinateur de bureau ou portable que vous utiliserez devra posséder les exigences technologiques minimum et les configurations requises. Les tablettes ne sont pas prises en charge par la plateforme.

Pour vous aider, le fournisseur de plateforme mettra à la disposition des candidats un outil de validation des spécifications techniques requises pour utiliser la plateforme, et ce, trois semaines avant l'examen. Vous recevrez également un Guide d'utilisation. En cas de difficultés, les candidats pourront communiquer à l'avance avec le fournisseur.

Voici les configurations recommandées :

- Processeur : 4 cœurs (core), 4 fils
- Mémoire vive : 8 Go
- Résolution de l'écran : 1920 x 1080
- Navigateur : Google Chrome à jour
- Système d'exploitation : Windows 10 ou MacOS 11
- Connexion Internet : l'utilisation d'une connexion filaire devrait être priorisée à l'utilisation d'une connexion sans fil.
- Vitesse de téléchargement de 30 Mbps et de téléversement de 10 Mbps

Mon ordinateur n'a pas les configurations recommandées, est-ce que je peux participer à l'examen quand même ?

Les configurations recommandées permettent d'obtenir une expérience optimale lors de la passation de l'examen et de limiter les lenteurs. Toutefois, vous pourrez participer à l'examen même si votre ordinateur ne possède pas les exigences technologiques minimum et les configurations requises. Si vous êtes dans cette situation, vous pourrez contacter le fournisseur avant l'examen pour en savoir plus.

Quels sont les mesures de surveillance lors de la passation de l'examen ?

Afin d'assurer l'intégrité du processus d'examen et de préserver la valeur du titre de CRHA | CRIA, plusieurs mesures sont mises en place pour prévenir la tricherie et le plagiat lors de l'examen. Ainsi, pendant toute la durée de l'examen, il y a une surveillance vidéo et une vérification du processus de rédaction à l'aide du partage d'écran.

Quel est le matériel autorisé pour la passation de l'examen ?

L'utilisation de tout équipement informatique autre qu'un ordinateur pour passer l'examen est interdite. D'ailleurs, vous devez utiliser un seul écran : un ordinateur portable ne peut être branché à un écran.

Est-il possible d'aller à la salle de bains durant l'examen ?

Oui, il est possible d'aller à la salle de bains durant l'examen. Toutefois, nous vous suggérons de prévoir vos collations, vos mouchoirs, vos visites aux toilettes, etc. afin de limiter le temps perdu. Une fois l'examen commencé, vous pourrez prendre de courtes pauses, mais il ne sera pas possible d'arrêter le compteur de temps.

Je suis à l'extérieur du Québec pour la passation de l'examen, que dois-je faire ?

L'examen s'effectue en ligne sur une plateforme technologique, en mode synchrone, soit à la même date et heure pour tous les candidats.

Les candidats à l'extérieur du Québec qui ne sont pas dans le même fuseau horaire devront s'adapter à l'heure du Québec et aviser l'Ordre.



Ordre des conseillers
en ressources
humaines agréés

Pour toute question ou tout commentaire sur ce guide
d'information, les candidats sont invités à contacter
l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés

PAR TÉLÉPHONE

514 879-1636

ou

1 800 214-1609, au poste 204

PAR COURRIEL

examen@ordrecrha.org